



Québec, le 3 juin 2015

Monsieur Carl Tremblay
Direction régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
3950, boulevard Harvey, 3e étage
Jonquière (Québec) G7X 8L6

**Objet : Projet d'ouverture et d'exploitation de la mine d'apatite du Lac à Paul au
Saguenay-Lac-Saint-Jean (questions du DQ13 du 3 juin 2015)**

Monsieur,

La commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veillez trouver, annexées à la présente, des questions pour laquelle la commission souhaite recevoir les réponses d'ici le **8 juin 2015** compte tenu de l'échéancier dont elle dispose pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Original signé

Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission

p.j.

Annexe de questions du DQ13 au MÉRN 3 juin 2015

- 1) Dans l'élaboration d'un projet minier par un mandataire, quelles sont les directives, si elles existent, concernant la définition d'un projet minier?
- 2) Comment le MRN intervient-il dans l'identification des composantes qui doivent faire partie du projet minier qui serait soumis à la procédure québécoise d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement s'il y a lieu?
- 3) Veuillez déposer une copie type de bail (chalet et terrain) relatif au territoire non organisé (TNO).
 - a. Pour la même période, veuillez fournir le nombre de passages de véhicules légers.
- 4) Dans l'analyse comparative du scénario de transport proposé pour le secteur Rouvray (DQ4.1.1), le promoteur évalue que 49 baux de villégiature sont aux abords du tracé A et 14 le serait pour le tracé B3, veuillez indiquer quels sont les baux de villégiature sur lesquels il y a un chalet ou bâtiment construit.
- 5) Veuillez déposer une ou des cartes qui regroupent les différents chemins forestiers existants. La zone couverte devrait être bordée à l'ouest par la rivière Pipmuacan, au nord par le réservoir Pipmuacan, à l'est par la pourvoirie Lac Dégelis inc. et au sud par la rivière Saguenay.
 - a. Chaque classe de chemin devra être identifiée et à une échelle similaire à celle de la carte A-6 du PR5.2.1 (http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/mine_apatite_lac-a-paul/documents/PR5.2.1.pdf, p. 111)
- 6) Dans un rayon de 300 km du présent projet ou en vous servant des limites géographiques de Chibougamau à l'ouest; Sept-Îles à l'est et le fleuve Saint-Laurent comme limite Sud:
 - a. Veuillez identifier quels sont, toutes natures confondues, les gisements ou projets ayant un potentiel futur d'exploitation ainsi que les mines actives.
 - i. Quel est leur état d'avancement?
 - ii. Selon l'échelle que vous jugerez adaptée, veuillez déposer une carte qui regroupe et distingue ces différents gisements, projets et mines.
 - iii. Veuillez exposer quelles sont les infrastructures de transport actuelles (portuaires, routières, chemins forestiers) qui sont ou pourraient être utilisées par ceux-ci?